

Image not found or type unknown



Règlement par carte bancaire erreur de saisie du commerçant

Par **bargain**, le **19/09/2009** à **11:49**

Bonjour, j'ai effectué des achats que j'ai réglé par carte bleue le 27/07/09, au moment de la saisie du montant le vendeur s'est trompé en ma faveur. Il a saisi 5€ au lieu de 45€
aujourd'hui le 19/09/09 le magasin me reclame les 40 € manquant, or sur ma facture apparaît le montant de 45€ réglé par carte.
Le magasin est-il en droit de me réclamer 40€ alors que l'erreur vient de la mauvaise saisie de la caissière ??
Merci
Laurent